

Séance du Conseil participatif de la faculté des Sciences de la Société N°1 du vendredi 29/09/2023 à 12h15  
(6220)

## PROCES-VERBAL N°1

Présent-es en séance :	<u>Corps professoral</u> : Armelle Choplin, Ilana Eloit, Cornelia Hummel (en partie), Matthias Studer <u>Corps CER</u> : Valentine Donzelot, Luca Piddu, Matis Poussardin <u>Corps du PAT</u> : Sandrine Billeau, Blaise Olivier Dupuis <u>Corps des étudiant-es</u> : Elsa Pais, Vukasin Rafailovic
Excusé-es :	<u>Corps professoral</u> : Christian Brethaut (procuration Armelle Choplin), Simon Hug, Nenad Stojanovic (procuration M. Studer) <u>Corps des étudiant-es</u> : Christopher Horta (procuration E. Pais)
Absent-es :	<u>Corps professoral</u> : Michalis Nikiforos <u>Corps CER</u> : Marianna Colella <u>Corps des étudiant-es</u> : Anna Mercier
Invité-es :	<u>Doyen</u> : Pascal Sciarini <u>Administratrice</u> : Laurence Bonapera <u>Conseil académique</u> : Yali Chen, Gaetan Clavien (Zoom) <u>Corps CER</u> : Murillo Romano Salvador <u>Corps des étudiant-es</u> : Margot Wohnlich <u>Assistante de l'administratrice</u> : Sophie Terrettaz
Procès-verbal assuré par :	Sophie Terrettaz
Information sur la séance :	<a href="https://unige.zoom.us/j/9349498106">https://unige.zoom.us/j/9349498106</a> Début 12h22 Fin 13h27

1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Accueil des nouveaux/elles membres
4. Élections de la Présidence et du Bureau du Conseil participatif (quorum des présences requis)
5. Détermination des prochaines séances du conseil participatif
6. Communications du décanat
7. Pour information : Modification de la composition de la commission de planification académique
8. Pour information : modification de la composition de la commission de recherche
9. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 25 septembre 2023)
10. Divers

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
1	Conseil participatif	Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers	Armelle Choplin lance la séance en remplacement du président et de la vice-présidente et informe qu'elle a un point divers à communiquer.	<b>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. 1 divers est annoncé.</b>	
2	Conseil participatif	Approbation du procès-verbal de la séance précédente		<b>Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité avec 1 abstention.</b>	
3	Décanat	Accueil des nouveaux/elles membres	Armelle Choplin accueille Vukasin Rafailovic et souhaite la bienvenue à Marianna Colella et Anna Mercier, lesquelles sont absentes.  Simon Hug est en congé scientifique.		
4	Conseil participatif	Élections de la Présidence et du Bureau du Conseil participatif (quorum des présences requis)	<p>La présidence ne peut être élue que si les 2/3 des membres sont présents ou représentés. Les modalités d'élection de la Présidence et du Bureau sont décrites dans le Règlement interne du Conseil participatif (voir en annexe). Les candidatures peuvent être déposées auprès de l'administratrice.</p> <p><i>"La nouvelle présidente est issue d'un autre corps que la présidente sortante sauf en cas d'absence de candidate déclarée d'un autre corps."</i></p> <p>L'élection de la présidence et du bureau se déroule en trois temps : d'abord le/la Président-e ensuite le/la vice-président-e puis le bureau</p> <p><b>Président/e</b> « <i>L'élection de la présidente a lieu au scrutin secret et uninominal. Est élue la candidate qui obtient la majorité relative des suffrages des membres présents ou représentés</i> ».</p> <p><b>Vice-président/e</b> <i>Rappel : selon le Règlement, le/la vice-président-e ne peut être membre du même corps que le/la Président-e.</i></p> <p><b>Bureau</b> « <i>Le bureau est composé de la présidence élue et de deux autres membres, chacun issu d'un des corps restants. Si un corps n'arrive pas à se mettre d'accord sur cette désignation, le Conseil procède à une élection, à la majorité relative, parmi les candidates proposées par ledit corps.</i> »</p> <p>Armelle Choplin lance le vote concernant le siège de président/e. Luca Piddu propose sa candidature.</p>	<b>Président : Luca Piddu est élu à l'unanimité.</b>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Après élection, Luca Piddu prend la place du président et poursuit la séance. Il remercie M. Horta d'avoir assuré la présidence l'année dernière.</p> <p>Concernant la vice-présidence, Vukasin Rafailovic propose sa candidature.</p> <p><u>Concernant les autres membres du bureau</u>  <u>Corps professoral</u> : Armelle Choplin propose de représenter le corps professoral un an de plus.</p> <p><u>Corps du PAT</u> : Blaise Dupuis propose de représenter le PAT.</p>	<p><b><u>Vice-président</u> :</b>  <b>Vukasin Rafailovic est élu à l'unanimité (14 voix) par vote à main levée.</b></p> <p><b><u>Autres membres du bureau</u> :</b>  <b><u>Corps professoral</u></b>  <b>Armelle Choplin.</b></p> <p><b><u>Corps du PAT</u> :</b>  <b>Blaise Dupuis</b></p>	
5	Conseil participatif	Détermination des prochaines séances du conseil participatif	Pour information séances des collègues des professeur-es : 17 octobre 21 novembre 19 décembre 23 janvier	<p><b>Les prochaines séances du conseil participatif sont fixées comme suit :</b></p> <p><b>3 novembre 2023</b>  <b>8 décembre 2023</b>  <b>22 décembre 2023 (séance extraordinaire si nécessaire)</b>  <b>2 février 2024</b></p>	
6	Conseil participatif	Communications du décanat	<p><b><u>Nouvelle composition du décanat et dicastères</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Doyen : Pascal Sciarini (gouvernance)</li> <li>• Vice-doyenne : Juliet Fall (enseignement)</li> <li>• Vice-doyenne : Marylène Lieber (ressources humaines, communication)</li> <li>• Vice-doyen : Jean-Michel Bonvin (recherche)</li> <li>• Administratrice : Laurence Bonapera (gouvernance, ressources humaines, ...)</li> </ul> <p><b><u>Déménagement Quai Vernets</u></b></p> <p>Plusieurs réunions ont eu lieu durant l'été. Le programme a été finalisé (besoins en bureaux et salles pour la faculté) : le dépassement de surface de 20% selon les programmes initiaux a pu être réglé en supprimant des</p>	-	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>salles de cours non indispensables.</p> <p>La séance du Comité de pilotage a eu lieu le 19 septembre durant laquelle une maquette a été présentée et un inventaire a été fait sur les différentes demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Points positifs : le programme respecte les demandes de la faculté: salles de cours; petits bureaux; mixité pour SdS; salles de réunions; espaces de détente; cafétéria au rez-de-chaussée; locaux pour les étudiant-es et les associations; fenêtres ouvrables; parking vélos (prévision 700 places), etc.</li> <li>- Malheureusement, il n'y a pas de possibilité d'avoir une crèche (exigences de surface de la ville de Genève trop élevées), mais il y aurait une possibilité dans le bâtiment voisin avec surfaces suffisantes. Des discussions sont lancées notamment avec la Ville de Genève.</li> <li>- La possibilité d'avoir un bâtiment avec ossature en bois est en cours d'analyse financière et technique.</li> </ul> <p>La demande complémentaire doit être finalisée pour fin 2023/début 2024. Le début des travaux est estimé à 2025. Le bâtiment devrait être accessible en 2027/2028.</p> <p><b><u>Plan 4-Doc (revalorisation du CCER)</u></b></p> <p>Un accord d'ensemble a été trouvé au CRD du 4 juillet mais une incertitude existe car de nouvelles informations ont été communiquées au CRD du 5 septembre, qui semblent remettre en cause les discussions de juillet. Des échanges auront lieu ce jour entre les doyen-es et lundi avec les vice-recteur-trices. Une décision finale sera prise au CRD du 10 octobre 2023.</p> <p>Pour mémoire, l'accord d'ensemble de juillet portait sur trois volets en lien avec la COB5 (5 mios à terme, 1.25 mio chaque année):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Précarité financière : Candocs FNS et assistant-es DIP à 70% en Sciences et Médecine (décision d'augmenter de 5% tous les Candocs FNS en 2024/2025). Pour information, le FNS va revoir ses barèmes en 2025 (déjà provisionné mais pas garanti).</li> <li>- Augmentation du taux protégé de recherche de 40% à 50% pour les assistant-es et les MA (Droit, SdS, GSI, FTI). Cette perte d'enseignement devra être compensée soit par des nouveaux</li> </ul>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>collaborateurs soit par une augmentation du taux d'activité. Le différentiel a déjà été calculé. Mme Billeau insiste sur le fait qu'il faut inclure les Postdocs dans le calcul.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Précarité des CER senior-es (taux d'engagement inférieur à 50% sans job à l'extérieur, chargé-es de cours en suppléance depuis des années, etc.); les facultés doivent faire l'inventaire des cas problématiques. Il existe de grandes différences d'une faculté à l'autre.</li> </ul> <p><b><u>Local pour les associations</u></b></p> <p>La demande d'utilisation des locaux du rez-de-chaussée (ancien appartement du concierge) a été transmise au GROUFO, à la suite du nettoyage des locaux durant l'été. Toutefois, ni le rectorat ni le GROUFO ne souhaite attribuer un local à une faculté/association en particulier. Il sera plutôt proposé des locaux gérés collectivement et réservables pour des besoins spécifiques. Pour compenser, la faculté va attribuer un bureau au 2° étage à l'AESDS (et les associations membres). Le Doyen a déjà informé oralement le président de l'AESDS de cette idée.</p>		
7	Décanat	Pour information : Modification de la composition de la commission de planification académique	<p>Prof. Pascal SCIARINI (président)  <b>Prof. Simon HUG remplacé par le prof. Frédéric VARONE uniquement du 12/09/2023 au 31/01/2024</b>            Prof. Frédéric GIRAUT            Prof. Eric WIDMER            Prof. Mary O'SULLIVAN            CER : Solène GOUILHERS            Etu. : Thomas KETTERER            PAT : Sylvie HUBER</p>	-	
8	Décanat	Pour information : modification de la composition de la commission de recherche	<p>Prof. Jean-Michel Bonvin (représentant du décanat) - Président            Prof. : Emanuela Ceva  <b>Prof. : Armelle Choplin remplacée par la prof. Estelle Sohier</b>            Prof. : Sandro Cattacin            Prof. : Frédéric Giraut            Prof. : Thomas Sattler            CER : M. Emmanuel Kellner            CER : <b>M. Julien Debonneville retrait</b>            Etu. :            PAT : M. Blaise Dupuis</p>	<p><b>Blaise Dupuis précise les points suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Julien Debonneville pourrait être remplacé mais ce n'est pas une obligation;</b></li> <li>- <b>Il manque un-e étudiant-e. Vukasin Rafailovic fera circuler l'information.</b></li> </ul>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
9	Conseil participatif	Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 25 septembre 2023)	Aucune question	-	
10	Conseil participatif	Divers	<p><b><u>Boursiers de la Confédération – point abordé par Armelle Choplin</u></b>            Etant dans la précarité, les boursiers de la Confédération montent au créneau. Leur salaire étant peu élevé, ils se mobilisent et ont prévu de contacter les facultés et syndicats.            Pour information, l'université de Zurich a décidé de refuser d'accueillir des boursiers de la Confédération, estimant leur salaire trop faible. A Lausanne, l'université a alloué un budget supplémentaire pour les soutenir. A Genève, le salaire mensuel des boursiers de la Confédération se monte à 1200.- francs.</p> <p><b><u>Subventions allouées par la faculté pour l'organisation de conférences et événements – point abordé par Sandrine Billeau</u></b>            Mme Billeau souhaite connaître la position du décanat à ce sujet (est-ce que lorsqu'une subdivision finance déjà une partie de l'événement, le décanat contribue également ?).            Le Doyen informe que le principe est le suivant : le décanat participe à hauteur de 1500.- francs à condition que la subdivision participe. Selon Sandrine Billeau, cela n'a pas été le cas lors d'un événement qui s'est déroulé au printemps dernier. En effet, une réponse négative aurait été rendue par le décanat, ayant pour raison que si la subdivision participe, le décanat ne participe pas. Cela surprend le Doyen qui demande que les détails de l'événement lui soient communiqués afin de regarder ce qu'il en est.</p>	-	